Image not found or type unknown

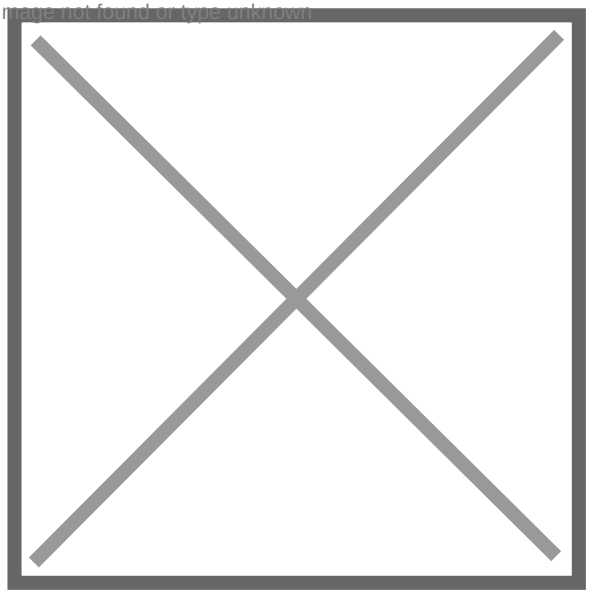

Conduite par un handicapé !

Par **Moujick**, le **05/05/2013** à **19:51**

Bonjour !
mon frère vient de récupérer son permis après 6 mois de suspension pour conduite en état d'ébriété (pour la 2nd fois)et 2 ans de rééducation après l'accident de la route qu'il a eu et qui a failli lui coûter la vie.
Cependant, nous sommes plusieurs à penser qu'il lui faudrait un véhicule adapté : il ne peut plus se servir de sa jambe droite (les médecins avaient parlé d'amputation), de son bras droit et ses facultés mentales ... ne sont pas au top.
Il ne veut pas en entendre parler. Son ex-amie a interdit à leurs petits enfants (7 et 11 ans) de monter avec lui.
Quelle est la démarche sérieuse, responsable, citoyenne, à faire pour qu'il ne soit pas un danger pour les autres et pour lui-même ? Il a sa carte d'handicapé.
Est-ce la gendarmerie qui doit constater, relayée par un, des médecins ?
Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés